

Une voix: C'est pour cela que vous n'avez pas beaucoup de succès à Montréal, John.

M. Crosbie: Ou au zoo de Toronto.

M. le vice-président: Le député de Beaches (M. Young) pour le débat.

M. Neil Young (Beaches): Merci beaucoup, monsieur le Président.

M. Crosbie: Shirley Carr.

M. Young: Shirley Carr vous envoie ses salutations.

M. Crosbie: J'invoque le Règlement. J'ai ici quelque chose que je voudrais montrer à la Chambre. C'est une série illustrée de drôles d'oiseaux, on y voit un serin, un pigeon, une pie, une grue, un sansonnet. Lequel êtes-vous?

Des voix: Oh, oh!

M. Young: «Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue, en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite».

M. Murphy: Qui a dit cela?

M. Young: «La Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi destiné à réduire la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire pour l'année financière se terminant en mars prochain et de 260 millions de dollars pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 1984. N'est-ce pas là pure hypocrisie? Qui s'en trouve le plus durement frappé? A qui cette mesure porte-t-elle le coup le plus brutal? Aux provinces de l'Atlantique et à Terre-Neuve en particulier, à celles qui sont sans moyens. Or, c'est le cas des quatre provinces de l'Atlantique. Les voilà frappées bien durement juste au moment où elles ont besoin de l'aide financière fédérale, et même davantage, pour remettre sur les rails leur système d'enseignement postsecondaire. Juste au moment où l'acuité du chômage chez les jeunes et dans la population active en générale est exceptionnelle, voilà que le gouvernement actuel rogne sur les montants qu'elles devaient recevoir, en faisant croire qu'il doit appliquer la règle des 6 et 5 p. 100 à des ententes qu'il avait conclues avec les gouvernements provinciaux en 1977. Le gouvernement a rompu ses engagements en nous demandant d'adopter ce projet de loi».

M. Redway: Vous me tournez le dos.

M. Young: Je le regrette. «Quelles seront ses conséquences pour Terre-Neuve? Au cours de l'exercice qui se termine maintenant, Terre-Neuve recevra 2.7 millions de dollars de moins que prévu pour l'enseignement postsecondaire. Et pour 1984-1985, alors qu'il lui faudrait multiplier ses services en matière d'enseignement et de formation des jeunes, Terre-

Accords fiscaux—Loi

Neuve recevra 6.1 millions de dollars de moins en subventions. Cette province qui se débat déjà dans les difficultés, qui voit son déficit courant se creuser, qui a la plus forte dette par habitant de tout le Canada, ne pourra pas compter sur l'aide du gouvernement fédéral. Il la réduira aux dernières extrémités s'il peut le faire». Je n'aurais su mieux dire. Les propos que je viens de citer ont été tenus par l'actuel ministre de la Justice, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), à la Chambre, comme en témoignent les Débats du 7 février 1984, où les libéraux ont essayé de faire exactement la même chose que les Conservateurs aujourd'hui. Il n'y a pas grande différence entre eux.

J'aimerais me reporter à une lettre que le ministre des Finances de Terre-Neuve et du Labrador a adressée au député de Churchill (M. Murphy) le 22 avril 1986 et dans laquelle il parlait de la mesure législative dont la Chambre est saisie. Voici ce qu'il écrit:

● (1750)

Monsieur,

Le premier ministre Peckford m'a demandé de répondre à votre lettre du 9 avril au sujet du projet de loi C-96.

Comme vous le savez sans aucun doute, les questions visées par le projet de loi C-96 ont fait l'objet de nombreuses discussions au niveau officiel et ministériel entre le fédéral et tous les gouvernements provinciaux. Ceux-ci ont vigoureusement protesté contre l'intention du gouvernement fédéral de modifier les dispositions actuelles du FPE avant mai 1987.

Vous savez sans doute également qu'on discute encore à propos d'une modification à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, en vue de mettre en place un nouvel accord quinquennal pour la période allant de 1987 à 1992. Ces entretiens ne sont pas encore terminés. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador considère que cette vaste modification est de la plus haute importance pour le maintien de la collaboration entre les deux paliers de gouvernement en matière de financement commun de nos systèmes d'enseignement et de santé. C'est pourquoi nous continuerons à exposer en détail au gouvernement fédéral les problèmes et les besoins particuliers de notre province à cet égard.

J'espère vous avoir fourni les renseignements dont vous aviez besoin.

J'ai estimé de la plus haute importance que la Chambre soit informée de cette lettre. Aussi bien à Terre-Neuve que dans les autres provinces de l'Atlantique, voire aussi dans toutes les autres provinces du Canada, ce projet de loi néfaste empêchera le régime d'assurance-maladie de fournir des services suffisants aux malades de notre pays. Il va compromettre gravement les chances d'un grand nombre de nos jeunes, qui constituent pourtant l'une de nos plus grandes richesses naturelles, d'accéder aux écoles de haut-savoir, en raison de ce que le gouvernement a décrété relativement au transfert de fonds consacrés au financement de l'enseignement postsecondaire.

C'est de la plus crasse hypocrisie, monsieur le Président. En 1984, le député de Saint-Jean-Ouest avait correctement décrit cette mesure en ces termes quand il parlait de ce que les libéraux faisaient alors et de ce que le gouvernement actuel fait à son tour.